



**HAL**  
open science

# L'affaire de la Vanoise et son analyste : le document, le bouquetin et le parc national

Florian F. Charvolin

► **To cite this version:**

Florian F. Charvolin. L'affaire de la Vanoise et son analyste : le document, le bouquetin et le parc national. Vingtième siècle. Revue d'histoire, 2012, 113, pp.83-93. hal-01937514

**HAL Id: hal-01937514**

**<https://hal.science/hal-01937514>**

Submitted on 28 Nov 2018

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **L'affaire de la Vanoise et son analyste**

### **Le document, le bouquetin et le parc national**

**Florian Charvolin**

**L'affaire du parc national de la Vanoise (1969-1971) est un jalon décisif dans l'histoire de la structuration politique de la question environnementale en France. Mêlant les intérêts financiers des promoteurs immobiliers, les enjeux juridiques de la loi sur les parcs nationaux (1960), les jeux politiques locaux et les stratégies d'alliances et de médiatisation des associations de protection de l'environnement, cette affaire est ici analysée comme un cas exemplaire pour comprendre comment s'élabore un conflit environnemental pour prendre finalement la forme d'un « problème public » dans la France du tournant des années 1960-1970.**

Le 16 mars 1969, Philippe Traynard, qui se présente comme « vice-président du Club alpin Français et administrateur du parc national de la Vanoise », s'émeut dans une rubrique « Libre opinion » du *Monde* du danger imminent qui menacerait le parc national de la Vanoise, premier parc national français, créé en 1963. Traynard énumère les menaces pesant sur le territoire du parc qui devrait selon lui être un lieu préservé et intouchable : le ski d'été avec la station nouvelle de Tignes ; les droits de chasse locaux ; et plus récemment un projet immobilier à deux faces, l'équipement du « Prariond » et une station au fond de la vallée des Belleville débordant sur le glacier de Chavière. Or, ces deux projets immobiliers supposeraient une amputation territoriale du parc national de la Vanoise. La loi du 22 juillet 1960 avait pourtant délimité, dans le parc national à la française, une « zone centrale » (aujourd'hui « zone cœur ») dont l'intégrité devait être totalement préservée, et les limites définitives du parc de la Vanoise avaient été confirmées par le décret du 6 juillet 1963. Si ces projets aboutissaient, il y aurait donc entorse au droit, selon Traynard, qui cherche à contrecarrer le projet de station en montrant combien les projets envisagés sont faibles et souffrent de multiples défauts : le glacier de Chavière serait, selon « un vieux skieur montagnard » comme Philippe Traynard, impropre au ski d'été, les cinq kilomètres de

transport par téléphérique ne seraient pas rentables et l'agrément de la vue du glacier de Chavière serait limité.

Philippe Traynard dépeint ici un champ agonistique qui a la caractéristique d'en appeler à l'intérêt général et à l'intervention publique, tout en étant lui-même, par la nature médiatique de l'énoncé, un élément de publicisation de ce qui va devenir « l'affaire » de la Vanoise. À vrai dire, il y a en germe dans cette tribune la triple dimension des événements qui vont toucher la Vanoise pendant deux ans : un scénario, d'abord, adoptant une trame historique publicisée par le biais de multiples procédés sur lesquels on reviendra ; un acteur concerné, ensuite, dévoilant une arène de dispute ; un document, enfin, qui va rapidement s'inscrire au sein d'une intertextualité. C'est sous ces trois aspects mêlés que se situe ici l'analyse. Nous aborderons d'abord les raisons pour lesquelles la Vanoise est aujourd'hui toujours d'actualité dans le mouvement de protection de la nature français, puis nous détaillerons les modes de problématisation par lesquels un ensemble d'acteurs est parvenu à constituer une arène publique, ainsi que le jeu particulier des naturalistes dans l'élaboration de cette affaire, et enfin nous étudierons les ressorts du conflit autour de deux visions opposées de la Vanoise, celle des « bétonneurs » et celle des protecteurs des limites du parc.

### **La Vanoise, un moment fondateur**

À quoi tient la présence de cet épisode dans notre actualité de l'environnement ? Comment notre regard est-il attiré rétrospectivement par un ensemble de problèmes liés à une affaire, certes passée, mais dont le sillage se fait sentir jusqu'à nous ? Cette question conduit à la fois à chercher à raccrocher « l'affaire » à notre contemporanéité par la propension qu'elle a à nous affecter, et aussi à convoquer les méthodologies actuellement développées en sociologie ou en science politique pour traiter de ces sujets justement encore chauds et non encore sédimentés par le temps passé.

En effet, cela fait quarante ans que l'affaire est close et pourtant elle n'est pas passée ; elle scande le temps présent de la protection de la nature. Au niveau des acteurs tout d'abord, puisqu'il faut rappeler que l'affaire de la Vanoise fut le dossier inaugural et fédérateur d'un collectif d'associations de protection de la nature : la Fédération française des sociétés de protection de la nature (FFSPN), qui deviendra en 1990 France Nature Environnement (FNE). Des initiatives éparses avaient montré la voie bien sûr, comme l'hébergement, dans les colonnes de la revue *Le Courrier de la nature* (organe de la Société nationale de protection de la nature), d'informations venant de structures associatives, puis la fusion de cette publication avec *L'Homme et l'Oiseau*, organe de la Ligue pour la protection des oiseaux. Notons encore

la création éparse de sociétés régionales de protection de la nature comme la Société pour l'étude et la Protection de la nature en Bretagne ou la Société de protection de la nature en Languedoc-Roussillon. Elles vont préparer la création, le 5 octobre 1968, de la Fédération française des Sociétés de protection de la nature, qui compte vingt et une associations fédérées le 23 novembre 1968. On trouve un indice de l'engouement populaire pour ce type d'association à travers le doublement, entre 1969 et 1971, du nombre d'adhérents de la SNPN, membre de la FFSPN. Pour cette fédération, l'affaire de la Vanoise représente un véritable baptême du feu, comme le souligne Jean-Pierre Raffin dans ses souvenirs personnels, en mettant en avant « l'investissement important de la FFSPN qui s'est investie pratiquement à temps complet » et « la disponibilité de deux personnes qui, de fin 1969 jusqu'au printemps 1971, ont pu se consacrer presque à temps plein à "la Vanoise" au niveau national »<sup>1</sup>. Ainsi, à peine créé, la FFSPN oriente toute son énergie vers l'affaire de la Vanoise, ce qui va pérenniser, faire grandir, et finalement légitimer ce nouvel acteur sur la scène nationale, en même temps que certains de ses adhérents susciteront en province la création de relais régionaux. La force de la « défense » du parc de la Vanoise par rapport à ses « détracteurs » fournit l'occasion de resserrer les rangs et d'inaugurer une nouvelle forme de militantisme, à côté de l'exploration de la nature et de la vigilance territoriale, que les associations de pêcheurs par exemple mettaient en avant au cours du premier 20<sup>e</sup> siècle.

C'est donc un acteur de dimension nationale dans notre paysage politique actuel, qui trouve ainsi son origine en 1969<sup>2</sup>. Ce moment est également celui d'une politisation populaire de la protection de la nature. Dans l'opinion commune, on prenait encore les membres des

---

(<sup>1</sup>) Archives personnelles de Jean-Pierre Raffin, Bilan de la Vanoise quinze ans après. Parmi ces deux personnes, Jean-Pierre Raffin lui-même, enseignant à Jussieu à l'époque et que son directeur accepta de « détacher » à la lutte pour la Vanoise, en allégeant ses charges de cours. Jean-Pierre Raffin est une figure tutélaire de l'affaire de la Vanoise et de la FFSPN, future France Nature Environnement (1990) dont il sera le président et dont il reste le président d'honneur à l'heure actuelle. Il sera également élu vert au Parlement européen entre 1989 et 1994. Il a en outre été membre fondateur de l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement.

(<sup>2</sup>) On trouve dans l'onglet « historique » du site Internet de France Nature Environnement, le texte suivant : « La mobilisation pour la défense du parc de la Vanoise (1969-1971) menacé par un programme d'aménagement touristique fût un puissant ciment pour la toute jeune fédération. On peut dire que cette impulsion civique associative a provoqué le déclic, mobilisé progressivement l'opinion, entraîné en 1971 la création du ministère de l'Environnement et contribué à remplacer peu à peu, en matière d'environnement, l'affrontement stérile par le dialogue constructif avec les élus et l'administration. » (<http://www.fne.asso.fr/fr/federation/historique.html>)

sociétés d'histoire naturelle comme des doux rêveurs, amateurs de petites fleurs et de papillons ; avec la Vanoise, ils se fédèrent et gagnent en influence dans le débat politique. Les associations adhérentes de la FFSPN sont en effet pour partie de petites sociétés savantes locales comme l'association Sauvegarde de la nature en Seine-et-Marne ou encore le « groupe ornithologique nord » ou le « groupement des naturalistes Fabre ». Ces petites structures bénévoles voient dans la FFSPN un moyen de peser politiquement au-delà de leur zone d'expertise. Elles sont convaincues qu'il faut accéder au débat national pour traiter de ce qui les préoccupe localement. Jean-Pierre Raffin, qui arrive à la FFSPN au moment de sa création et qui s'occupe du dossier de la Vanoise, le dit clairement : « L'image que donnait la Fédération à l'époque était celle d'un entonnoir inversé, c'est-à-dire que tout remonte des associations locales et puis il y avait un goulot d'étranglement, c'étaient les Parisiens [...] ce qui posait un problème de fonctionnement ; le travail de pression à faire vis-à-vis du Ministère, c'étaient les Parisiens qui le faisaient parce qu'ils étaient sur place<sup>3</sup>. » En juillet 1969, soit environ quatre mois après la publication de l'article de Traynard, cent huit associations regroupées autour de la SNPN signent une motion adressée au président de la République pour la défense des limites du parc de la Vanoise, accompagnée d'une pétition de cinquante mille signatures. On assiste bien à une montée en puissance de l'attention publique pour la protection de la nature au travers du cas exemplaire de la Vanoise. Cette affaire est présentée par la FFSPN et par d'autres acteurs, comme le Club alpin français ou la Fédération française de la montagne ou encore le Touring Club de France, comme un cas réclamant l'intransigeance, une question de droit auquel la population est particulièrement réceptive. C'est en effet la défense du droit qui lie au départ un petit territoire inhabité de la vallée de la Maurienne à une fraction toujours plus grande de la population française, ainsi que la volonté de faire respecter une vision « protectrice » de la règle législative. Autrement dit, on assiste à l'appropriation populaire d'une affaire technique, à une lecture politique de l'affaire de la Vanoise qui, à l'image de l'épidémie du Sida en France<sup>4</sup> ou des hygiénistes au temps de Pasteur<sup>5</sup>, transforme durablement l'espace public pour la discussion des grands projets à venir. La Vanoise, contrairement à l'affaire de la forêt de Fontainebleau et de l'autoroute

---

<sup>(3)</sup> Entretien avec l'auteur, 7 mars 1991.

<sup>(4)</sup> Nicolas Dodier, *Leçons politiques de l'épidémie de Sida*, Paris, Éd. de l'EHESS, 2003.

<sup>(5)</sup> Bruno Latour, *Les Microbes, guerre et paix*, Paris, Métailié, 1984.

Paris-Lyon qui lui est antérieure<sup>6</sup>, a marqué les esprits au point de devenir pour les médias et l'opinion publique une « victoire » inaugurale d'une politisation des affaires environnementales, même si, techniquement et localement, la victoire paraît plus mitigée. Il faut souligner aussi que l'affaire de la Vanoise précède de peu la création en 1971 du premier ministère de la Protection de la nature et de l'environnement, délégué auprès du Premier Ministre et qui inaugure la série, jamais interrompue depuis, des politiques publiques de l'environnement en devenant l'institution en charge de ce nouveau domaine public<sup>7</sup>.

Enfin, l'affaire de la Vanoise a produit un intense sillage historiographique, à tel point qu'elle dispose aujourd'hui d'une dimension liminaire dans le récit de l'histoire environnementale française. On retrouve cet enjeu de mémoire dès le 22 mars 1971 dans le pamphlet produit par la FFSPN, résumant le discours sur la Vanoise : un « document relatif à l'affaire de la Vanoise » est diffusé pour recadrer l'affaire et fournir des bases synthétiques pour les articles à venir. À peine terminée, l'affaire se mue déjà en enjeu mémoriel. Jean Carlier, journaliste de *RTL* et ardent défenseur de la Vanoise, publie ainsi en 1972 *Vanoise, Victoire pour demain*<sup>8</sup>. On peut prendre la mesure de cet enjeu mémoriel en constatant le souci permanent de Jean-Pierre Raffin ou de France Nature Environnement d'en revenir toujours à la Vanoise comme événement fondateur, jusque dans le séminaire organisé récemment par l'Association pour l'histoire de la protection de la nature et de l'environnement, où Jean-Pierre Raffin a eu l'occasion une fois encore de rappeler la chronologie de l'affaire<sup>9</sup>. Christian Garnier, qui participe au bureau de la FFSPN les trois premières années de son existence, consacre quant à lui en 1973 toute une partie de son ouvrage *L'Environnement démythifié à la bataille de la Vanoise*<sup>10</sup>. Mais c'est plus sûrement encore chez les historiens et les sociologues que l'on retrouve la mention de cette affaire<sup>11</sup>. Autrement dit, on voit se conjuguer un discours mémoriel à usage de controverse dans le feu de l'action, et un discours « sur » la Vanoise, apparemment plus à froid. Ce dernier discours

---

(<sup>6</sup>) L'affaire de Fontainebleau avait défrayé la chronique au début des années 1960. Le projet d'autoroute Paris-Lyon devait en effet couper la forêt, au grand mécontentement des protecteurs de la nature. Toutefois, la mobilisation n'avait pas pris de la même manière et les aménageurs avaient finalement eu gain de cause.

(<sup>7</sup>) Florian Charvolin, *L'Invention de l'environnement en France*, Paris, La Découverte, 2003.

(<sup>8</sup>) Jean Carlier, *Vanoise Victoire pour demain*, Paris, Calmann-Lévy, 1972.

(<sup>9</sup>) Séminaire de l'AHPNE, 9 juin 2009.

(<sup>10</sup>) Christian Garnier-Expert, *L'Environnement démythifié*, Paris, Mercure de France, 1973.

(<sup>11</sup>) Isabelle Mauz, « Histoire et mémoires du parc national de la Vanoise, 1921-1971 : la construction », *Revue de géographie alpine*, 2003 ; Florian Charvolin, *op. cit.* ; Adel Selmi, *Administrer la nature*, Paris, Éd. de la MSH, 2006.

contribue cependant à fonder et refonder l'assise contemporaine d'une histoire locale, qui du même coup prend des allures de mythe inaugural de la protection de la nature.

### **La problématisation de l'affaire par les protagonistes**

L'affaire de la Vanoise est une crise environnementale, qui à ce titre touche l'environnement particulier de ses acteurs. Tout l'enjeu de cette affaire consiste, pour chacun des acteurs concernés, à convertir l'univers spécifique qui lui est coutumier en environnement sensible pour les autres acteurs. L'arène publique de l'affaire de la Vanoise est finalement constituée par cette hybridation des environnements : ceux, comme on va le voir, des bouquetins (mais pas du criquet sibérien), des intérêts sociopolitiques locaux (mais visiblement pas des chasseurs), des plans d'une entreprise de promotion de stations de ski, des futurs skieurs (mais visiblement pas des skieurs d'été), des couloirs d'avalanche, etc.

Ce qui va nouer l'affaire, ce sont les heurts que vont occasionner l'entrée de l'environnement des uns dans le domaine de visibilité et d'intérêt des autres. Au départ de l'affaire, en effet, les différents éléments suivent leur cours parallèlement, sans se connecter ; les élus du conseil général de Savoie sont par exemple seulement préoccupés par l'équilibre pointilleux des rapports entre vallée de la Maurienne et de la Tarentaise, par la course à l'or blanc et par les conséquences économiques des projets en cours. Par ailleurs, le territoire du Parc fourmille de plantes et d'animaux protégés, et son conseil scientifique émet des avis en relative bonne intelligence avec le conseil d'administration. Les quelques soubresauts notables n'ont pas encore d'effets croisés et on ne peut pas parler « d'affaire publique » au sens strict, même si bien évidemment, des arguments d'intérêt général ne manquent pas d'être invoqués. Mais progressivement apparaissent une série d'entraves à la continuation de cette vie locale peu effervescente. Une crise se développe au démarrage de cette affaire, qui est très exactement la définition de la « problématisation publique » conceptualisée par John Dewey, pour qui le « public » ne prend son sens plein et entier que lorsqu'il est révélé par l'émergence d'un « problème »<sup>12</sup>. L'article de Traynard, on l'a vu, lance l'alerte en mars 1969. Mais c'est également la Société d'équipement de la vallée des Belleville, la SODEVAB, créée en 1961, qui rentre en crise au même moment, épinglée par le rapport de la cour des comptes du 27 juillet 1968 sur sa gestion financière. Elle fait alors appel à Pierre Schnebelen, directeur de la Société d'études financières et de construction (SEFCO), pour refinancer son projet d'équipement de la vallée des Belleville. Or cette crise financière ponctuelle va déborder sur un autre conflit, beaucoup plus ancien celui-là : la traditionnelle rivalité entre la vallée de la

---

(<sup>12</sup>) John Dewey, *The Public and its Problem*, Athen, Ohio University Press, 1991.

Maurienne et la vallée de la Tarentaise. Avec le projet de la SEFCO, certains élus locaux imaginent un rééquilibrage possible entre la vallée de la Tarentaise, qui accueille de nombreuses stations de ski, et la vallée de la Maurienne qui en a très peu<sup>13</sup>. Ici l'important n'est pas tant que des alliances se créent et que des processus d'intéressements croisés se mettent en place, mais bien la raison pour laquelle certains acteurs acceptent de faire un détour pour emprunter provisoirement la stratégie d'autres acteurs. Quelque chose bloque désormais la relative indolence avec laquelle chacun vaquait auparavant à ses occupations et à ses préoccupations. Quelque chose crispe la vie locale, en Vanoise comme à Paris, dans les ministères ou dans l'entreprise de Pierre Schnebelen, P.-D.G. de la SEFCO, et le passage routinier du temps s'en trouve soudain perturbé.

Pierre Schnebelen, appelé à la rescousse en 1968 par le préfet Hadengue pour sauver la SODEVAB, concocte un projet qu'il juge à la fois rentable et digne d'intéresser les élus savoyards du conseil général. C'est son projet, appuyé par des documents de planification, qui va conditionner et orienter les futures actions de Joseph Fontanet, le président du conseil général de la Savoie. Le projet prévoit d'équiper le glacier du Val Chavière de remontées mécaniques reliées à la station de Val Thorens. En effet la rentabilité de Val Thorens dépend du ski d'été et le glacier de Chavière permet justement le ski d'été ; le projet prévoit aussi une liaison par télécabines entre Val Thorens et Modane. Suivons le récit de Jean-Pierre Raffin : « Des considérations territoriales viennent cependant se greffer sur ces projets. Le glacier de Chavière est en effet situé sur les communes de Modane et de Saint-André de Modane qui, communes de la vallée de Maurienne, voient d'un mauvais œil qu'une partie de "leur" territoire puisse servir au bénéfice de la vallée des Belleville... en Tarentaise ! À titre de compensation, le projet d'une station-satellite sur le versant mauriennais, la station dite de "Val Chavière", implantée dans le vallon de Polset, dans le parc, est avancé<sup>14</sup>. » Voilà donc la situation ainsi traduite dans les archives personnelles de Jean-Pierre Raffin, qui est le véritable « script » et l'archiviste de l'affaire de la Vanoise : la SEFCO fait alliance avec la SODEVAB et le conseil général de Savoie pour consolider les investissements de Pierre Schnebelen, proposer une activité supplémentaire de tourisme d'hiver et d'été dans les Alpes et concilier les populations de la Tarentaise et de la Maurienne. Toutefois le projet est mis en sursis, et il faut attendre la séance du conseil général de Savoie du 17 mars 1969 puis le conseil

---

(<sup>13</sup>) La sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne diligentera en 1966 une étude sur un projet de liaison entre la vallée des Belleville et celle de la Maurienne.

(<sup>14</sup>) Archives personnelles de Jean-Pierre Raffin, Bilan de la Vanoise quinze ans après.

d'administration du parc de la Vanoise le 23 mai 1969 pour que cet attelage d'intérêt se constitue véritablement.

C'était compter sans ce que Francis Chateauraynaud et Didier Torny appellent « les lanceurs d'alerte », en l'occurrence ici Philippe Traynard, qui publie sa tribune dans *Le Monde* le 16 mars 1969<sup>15</sup>. Comme le dira quinze ans après Jean-Pierre Raffin, « une campagne de défense, même sur un thème protection de la nature, doit s'appuyer sur d'autres que nous seuls. Parce que nous n'avons pas toujours le temps d'établir et d'entretenir les contacts nécessaires à cause d'*a priori* (pas les chasseurs, pas les pêcheurs, pas les canoéistes, etc. avec nous) ». Le lanceur d'alerte Philippe Traynard rencontre un écho certain dans la toute jeune FFSPN ; cette dernière joue alors la carte du pragmatisme et tente de nouer des alliances avec ses ennemis de toujours, les chasseurs en particulier. Les protecteurs de la nature forment en effet un ensemble tout aussi composite que les détracteurs du parc et ils vont trouver dans le bouquetin des Alpes l'élément fédérateur qui peut les rassembler tous. Les bouquetins sont en effet présents sur le vallon de Polset, comme l'indique le procès-verbal de la séance du 16 juin 1969 du Conseil national de la protection de la nature<sup>16</sup>, qui rapporte une intervention de M. François Vidron, secrétaire général du Conseil supérieur de la chasse : « La valeur scientifique et cynégétique de la station de bouquetins est exceptionnelle ainsi que celle du Mercantour. Ces animaux au nombre de cent cinquante ont prospéré grâce au biotope et à la quiétude qu'ils ont trouvé. Dérangés par les activités humaines des skieurs, il n'est pas sûr qu'ils aillent ailleurs dans le parc. » Voilà donc que les chasseurs et les scientifiques se mettent d'accord pour réagir contre le projet, au niveau du vallon de Polset<sup>17</sup>.

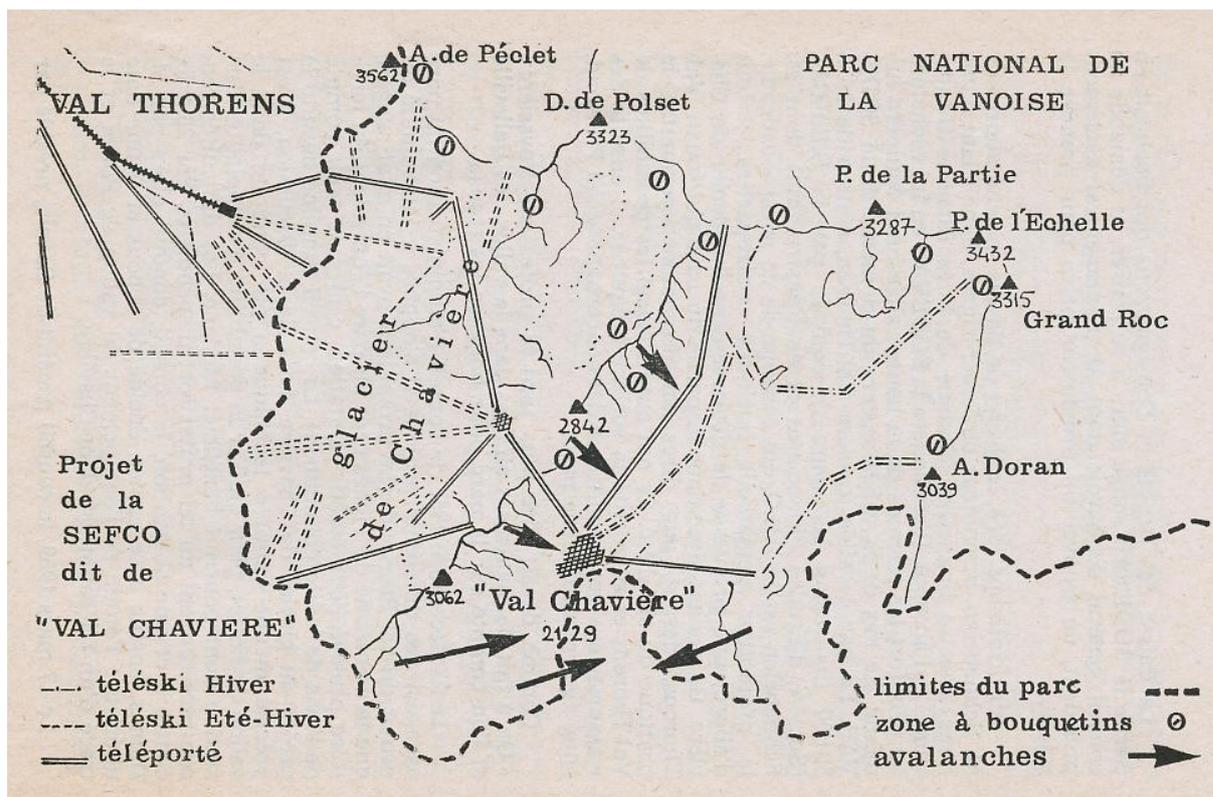
Début 1970, des cartes circulent indiquant l'emplacement de la future station de Val Chavière, des remontées mécaniques et des bouquetins, comme celle insérée dans le numéro de mai 1970 des *Cahiers rationalistes*, signé Jean-Pierre Raffin et Roland Platel :

---

<sup>(15)</sup> Francis Chateauraynaud et Didier Torny, *Les Sombres précurseurs*, Paris, Éd. de l'EHESS, 1999.

<sup>(16)</sup> Le Conseil national de la protection de la nature est un « conseil de sages » mis en place après la Seconde Guerre mondiale auprès du gouvernement. Il est indépendant et émet des avis consultatifs.

<sup>(17)</sup> On mesure le rôle du bouquetin comme espèce étendard dans cette alliance car un autre hôte rare de sommets, le criquet sibérien, ne conduit pas au même genre d'alliance.



1. « La Vanoise et les parcs nationaux français », *Cahiers rationalistes*, 274, mai 1970, p. 166.

On peut y voir la position des bouquetins par rapport aux futurs équipements, ainsi que des flèches bien visibles qui indiquent les couloirs d'avalanche, reprenant simplement les études déjà disponibles sur les avalanches du secteur, estimées à environ cinquante épisodes par an. Déjà, dans la tribune publiée dans le *Monde* par Philippe Traynard, il était question de neige instable. Les associations vont alors reprendre à leur compte cet argument des couloirs d'avalanche, déjà évoqué par le conseil d'administration du parc lors de sa première lecture du projet Chavière en décembre 1968 ; l'argument revient aux oreilles de Joseph Fontanet, qui s'en émeut.

### La trame de l'affaire

L'affaire de la Vanoise est alors prête à être emmêlée, le conflit public étendu, et les dénonciations des lanceurs d'alerte amplifiées. De fait, il faut mentionner la diffraction, à partir de cet imbroglio de départ, entre deux scènes. Les lanceurs d'alerte constituent bien souvent les premiers éléments qui vont être au cœur de l'action, bientôt environnés par la scène officieuse de ceux qui gravitent autour et dont la trajectoire sera soit faite d'insertion au centre, soit de rejet. C'est à peu près en ces termes que Joseph Gusfield propose de définir ceux qu'il appelle les « propriétaires de problème public », ces acteurs qui entretiennent un

monopole de compétence et de légitimité pour prendre des positions à propos d'un problème public<sup>18</sup>.

Faire cette différence entre des personnalités secondaires et des gens comme Pierre Dumas, le président du conseil d'administration du parc de la Vanoise, Joseph Fontanet président du conseil général de Savoie ou encore la FFSPN, Philippe Traynard ou Pierre Schnebelen le P.-D.G. de la SEFCO, c'est tenter d'exposer des formes et les modalités d'unification de l'arène des acteurs impliqués. Cette unification est en effet le résultat de rapprochements multiples, de convergences de vues ou de l'entrée dans un champ de controverses, dont la visibilité dépend d'une mise en cohérence des argumentaires. Ces acteurs se connaissent et s'allient ou s'opposent par tous les moyens de communication qui peuvent servir à l'affirmation de leur point de vue. On va voir que c'est la FFSPN qui prend une large part dans la constitution de cette arène et dans la conduite de cette controverse. Le repérage des bouquetins sur site, le travail de reconnaissance de la qualité du site que l'administration voudrait céder au parc en échange de l'amputation du Val Chavière, toute cette exploration est réalisée par des naturalistes scientifiques. C'est notamment le cas du tout jeune Philippe Lebreton, enseignant à l'Université de Lyon et membre du Comité ornithologique Rhône-Alpes (CORA), qui emmène durant l'été ses étudiants sur le site pour inventorier sa faune et sa flore. Le bouquetin est d'ailleurs une préoccupation de longue date des naturalistes, puisque dès 1936 était émis le vœu de créer une réserve à bouquetins sur la zone contiguë avec le parc italien du Grand Paradis où ils étaient protégés et à partir duquel l'animal pourrait recoloniser le territoire français.

Mais les naturalistes ne s'arrêtent pas là, ils veillent à suivre les méandres plus politiques de l'affaire. Ainsi Jean-Pierre Raffin justifie-t-il son pamphlet sur « La Vanoise, parc national à l'encan » par la phrase suivante : « Reprendre l'historique du parc de la Vanoise est une nécessité si l'on veut comprendre les événements survenus en 1969 qui nous ont amenés à poser cette question : y a-t-il en France une véritable politique des parcs nationaux et de la conservation des ressources naturelles<sup>19</sup> ? » Les naturalistes ne manquent pas de relever les altercations et les incohérences de discours des uns et des autres. Lorsqu'ils parlent de faire l'histoire de la Vanoise, c'est bien sûr à l'histoire politique qu'ils pensent. Le « document relatif à l'affaire de la Vanoise » en date du 22 mars 1971, rédigé par la FFSPN, est un condensé de cette histoire, mêlant intérêts financiers, conflits politiques des collectivités

---

(<sup>18</sup>) Joseph Gusfield, *The Culture of Public Problems*, Chicago, Chicago University Press, 1981.

territoriales, projets urbanistiques et études prospectives sur la fameuse « ruée vers l'or blanc » dans les stations des Alpes.

Les naturalistes sont ainsi au cœur de l'action dans « l'affaire » de la Vanoise, allant en reconnaissance sur les sites, attisant les rivalités du camp adverse, intervenant directement dans le jeu politique. François Hüe, président d'honneur de la FFSPN, écrit au candidat Pompidou pour lui demander de promettre que la Vanoise ne sera pas amputée. Au Sénat, les naturalistes ont un appui décisif en la personne du général Béthouart. Ils convoquent les avis éclairés de membres du Conseil scientifique du Parc sur l'état géologique du site. Ils s'attachent à établir publiquement des connexions en tous sens, ils créent des liens multiples en cherchant le plus d'alliances possible pour grossir l'affaire, là où les promoteurs immobiliers auraient au contraire intérêt à une action feutrée auprès des politiques, à une implantation des télécabines sans heurts et à une installation de la station de Val Chavière toute en « valorisation positive ». Des prospectus de la SEFCO commencent d'ailleurs à circuler sur le futur domaine skiable, mais là encore la SNPN s'en saisit pour l'attaquer en justice. Bref, on peut dire que sans les naturalistes, l'association de tous ces éléments, au sens latourien du terme, n'aurait pas pu se faire<sup>20</sup>. Les habitudes de fréquentation des bouquetins liées à l'exposition, à la tranquillité ou encore à la qualité de la nourriture sur le terrain, n'auraient pas pu interférer avec la tractation entre Pierre Schnebelen et la SODEVAB, avec la « zone cœur » du parc ou avec la menace des couloirs d'avalanche. Ce sont les naturalistes qui se définissent alors comme propriétaires du problème public « Vanoise » et qui à ce titre rassemblent, associent et synthétisent tous les éléments disponibles sur ce qu'ils constituent, chemin faisant, en « affaire ».

### **Deux visions en opposition**

Le nœud d'intérêts et de maîtrise sur les tenants et aboutissants du projet est tenu conjointement par Pierre Schenebelen (Pdg de la SEFCO), Pierre Dumas (président du conseil d'administration du parc de la Vanoise) et Joseph Fontanet (président du Conseil général de Savoie). Il associe une dimension prospective sur le tourisme de neige, la faisabilité urbanistique de la station, le coût et la rentabilité des édifices et enfin les appuis politiques au gouvernement. Comme tel, cet attelage est en train de conduire à la réalisation du projet immobilier dans le parc de la Vanoise et les naturalistes se rendent bien compte qu'ils ne

---

(<sup>19</sup>) Jean-Pierre Raffin, « La Vanoise, parc national à l'encan », *Les Cahiers rationalistes*, « La Vanoise et les parcs nationaux français », 274, mai 1970, p. 159.

(<sup>20</sup>) Bruno Latour, « The Powers of Association », *Sociological Review Monograph*, 32, 1986, p.264-280.

feront pas le poids s'ils s'attaquent frontalement, contre-projet à l'appui, à ceux qu'ils appellent l'alliance des « bétonneurs ». Ils jouent donc sur une autre corde, celle d'une association tous azimuts pour constituer la Vanoise en « problème public ». L'appel à la démocratie et au débat public est une tactique qui vise à opposer à la force des bétonneurs une stratégie de contournement par le nombre et la masse. Le recours à l'écrit va d'ailleurs bloquer la machine, puisque c'est en faisant envoyer cent soixante-dix mille lettres dans le cadre de l'enquête publique réalisée du 7 au 23 septembre 1970 à la préfecture de Chambéry, qu'un premier coup d'arrêt est donné à la procédure. Jean-Pierre Raffin a en effet adossé l'action des défenseurs du parc sur un alinéa de l'article juridique relatif à la tenue des enquêtes publiques, ne stipulant pas que seuls les habitants des communes concernées avaient le droit de participer à l'enquête publique. Du coup, la FFSPN maintint en état de veille ses réseaux pour que dans les quinze jours d'ouverture de l'enquête publique, un maximum de militants envoient à Chambéry des courriers d'opposition au projet. De la même manière, les naturalistes jouent la carte du droit, soit directement par des recours en conseil d'État, soit pour attirer l'attention de la population sur les menaces pesant sur la loi sur les parcs nationaux que ses représentants ont votée au Parlement. Ils insistent par exemple sur la non-conformité du vote du conseil d'administration du parc, à une voix de majorité alors qu'une des personnes présentes disposait d'un pouvoir, procédure que le texte du décret créant le parc de la Vanoise ne prévoyait pas.

Dès lors, l'affaire de la Vanoise peut se formuler ainsi : pour chacune des parties en présence, l'enjeu est de rendre la situation intangible et objective ; pour les défenseurs du projet immobilier, il s'agit de fixer les alliances de manière à ce que le béton, en coulant au val Chavière, vienne rendre le projet irréversible ; pour les détracteurs du projet, au contraire, il s'agit d'obtenir de l'autorité judiciaire qu'elle arrête tout contrevenant à l'interdit défini par la « zone centrale » du parc. Fixer les choses « une bonne fois pour toutes » est le leitmotiv des protecteurs de la nature qui estiment que la loi sur les parcs nationaux est inscrite dans le marbre<sup>21</sup>. Mais c'est aussi le calcul politique de Joseph Fontanet ou de Pierre Dumas, pour asseoir toujours un peu plus leur pouvoir local. Et c'est également celui des chercheurs réunis à New Delhi par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) le 1<sup>er</sup> décembre 1969, qui voudraient rendre intangibles la liste des parcs nationaux et réserves analogues reconnue par les Nations unies. Celle-ci est jugée encore insuffisamment uniforme

notamment en matière de protection de la faune et de la flore, d'où leur avis défavorable à toute tentative d'amputation du parc de la Vanoise. C'est encore la volonté de Pierre Schnebelen de rendre irréversible sa station de ski en la faisant passer de l'état de projet à la réalisation effective, coulée dans le béton des immeubles prévus dans le val Chavière.

On s'explique mieux alors les différences d'attitude des acteurs par rapport aux regroupements de ces argumentaires, pris dans des accusations croisées, des tentatives d'imposition d'un point central d'attention publique à l'échelle nationale, ou encore dans des instructions d'affaires citoyennes. Selon qu'on privilégie des options comme l'inscription sur une liste internationale de parcs protégés, l'émission de décrets ou le bétonnage sur place, le rapport au document est à chaque fois différent. Au niveau amont où se développe l'affaire, on reste en effet largement dans un univers de textes et de déclarations. C'est à peine si quelques poses de balises et des travaux de topographie sont effectués sur place par la SEFCO. Tout se trame dans les discours, les prises de position et la diffusion des documents, au niveau de cette virtualité de l'action, puisque tout le problème est d'anticiper ou de bloquer la possibilité d'accomplissement du projet. Or le plan du discours en permet l'assemblage en même temps qu'il en produit l'archive. La lutte pour le respect du droit construit des instances de verrouillage qui sont essentiellement documentaires et discursives, de la même manière que les classements internationaux de parcs naturels sont des affaires d'instruction de dossier. Bref, une catégorie d'acteurs semble privilégiée dans cet univers textuel, ce sont l'ensemble des protecteurs de la nature dont l'objectif est de stabiliser durablement l'interdiction de construction immobilière et touristique sur le site.

L'affaire de la Vanoise, essentiellement documentaire, au sens où elle se construit dans la virtualité des argumentaires oraux ou écrits plutôt que dans la matérialité du béton, n'est pas sans déterminer en partie la production d'une archive et d'un agenda public. La phase de brassage de tous ces environnements respectifs est grandement facilitée par le fait qu'elle concerne des documents et des prises de parole qui ont, on le sait, une labilité et un pouvoir associatif beaucoup plus grands que l'emprise du béton ou le procès-verbal d'un garde forestier de la Vanoise. Autrement dit, les raisons pour lesquelles on dispose d'une remarquable convergence des textes sur l'affaire de la Vanoise tiennent d'abord au fait qu'on est dans une phase d'explorations et de tentatives d'alliances discursives, sur une réalité à

---

(<sup>21</sup>) Mais ce n'est pas la vision de Joseph Fontanet qui déclare lors de sa conférence de presse du 3 juillet 1969 : « Les structures se modifient, même celles de l'Église, il est donc envisageable que le parc fasse de

venir qui est encore à l'état « gazeux », comme certains le diront à propos du droit inauguré par le décret sur les parcs régionaux de 1967. On peut revenir alors sur un double malaise pointé au départ de cette étude : d'une part, l'absence de sources de terrain et le fait de traiter d'une affaire locale à partir de documents centralisés à Paris et, d'autre part, le fait de ne disposer pratiquement que d'une source documentaire partielle, celle de la FFSPN (puis France Nature Environnement). C'est en effet cette fédération qui avait tout intérêt à faire jouer les associations, à tester tous azimuts les liens et les alliances. Dès lors, suivre l'affaire au travers des documents conservés à France Nature Environnement revient à sanctionner une source privilégiée dont on peut faire l'historiographie et à avoir accès à l'extension la plus large des tentatives d'association effectivement réalisées. Là où l'historien passerait du temps à construire son archive par recoupements successifs des sources, il a été proposé ici une autre méthode, qui tient à la forme « affaire » choisie comme cible privilégiée<sup>22</sup>. Les associations et en particulier la FFSPN, ne disposant pas du béton ou de la loi pour réaliser leur argumentaire, ont tenté d'étendre discursivement le conflit au maximum d'alliances possibles. On peut alors décliner le script de cette extension en montrant comment, au fil des documents répertoriés, ces alliances décalent le programme initial de la FFSPN et la rendent en même temps plus centrale, au point que le *Journal du Dimanche* pouvait titrer le 20 juin 1971, à l'appui d'une photographie de l'état-major de la FFSPN : « Ce sont les vainqueurs de l'affaire de la Vanoise », entérinant ainsi le retrait du projet.

*Florian Charvolin, Centre Max Weber, CNRS, 42023, Saint-Étienne cedex 2, France.*

---

**Florian Charvolin** travaille à une sociologie de l'environnement autour de sa mise en politique publique dans les années 1960, mais également sur son histoire publique plus ancienne (régulation de la pollution atmosphérique depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle). Il croise les approches de la sociologie des sciences, de l'histoire environnementale et de la sociologie des problèmes publics pour les appliquer aux thématiques contemporaines (biodiversité, sciences citoyennes, etc.). (florian.charvolin@gmail.com)

---

même... » (Adel Selmi, *op. cit.*, p. 177)

(<sup>22</sup>) Michael Lynch, « Archives in Formation : Privileged Spaces, Popular Archives and Paper Trails », *History of the Human Sciences*, 12 (2), p. 65-87.